

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

JOURNEES D'ETUDE CPS-NMFS SUR LES TORTUES MARINES  
DU PACIFIQUE TROPICAL

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 11 - 14 décembre 1979)

RAPPORT SUR LES TORTUES A TUVALU

par E. Pita  
Spécialiste des pêches  
Division des pêches  
Tuvalu

RESUME

Les tortues n'ont jamais été considérées à Tuvalu comme des animaux ayant besoin d'être protégés et il n'existe aucune réglementation à cet effet. Les stocks de tortues du pays demandent à être recensés dans le cadre d'une étude détaillée. A la saison des tortues, elles sont pêchées - surtout dans les îles périphériques - par les habitants qui préfèrent nettement leur chair à la viande importée. Des essais d'élevage ont été effectués mais il est fort peu probable que cette activité devienne jamais commerciale.

---



COMMISSION DU PACIFIQUE SUDJOURNEES D'ETUDE CPS-NMFS SUR LES TORTUES MARINES  
DU PACIFIQUE TROPICAL  
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 11 - 14 décembre 1979)RAPPORT SUR LES TORTUES A TUVALU

par E. Pita  
Spécialiste des pêches  
Division des pêches  
Tuvalu

INTRODUCTION

Bien avant l'arrivée des Européens dans le Pacifique occidental, les habitants des îles Ellice, appelés à présent Tuvaliens, avaient un régime alimentaire à base de poisson, de noix de coco, de fruits de l'arbre à pain et de tubercules. Les tortues constituaient un mets de prédilection.

Actuellement, grâce à l'importation des denrées alimentaires réfrigérées, la chair de tortue n'est plus consommée que rarement, surtout dans la capitale, Funafuti. Sur les îles extérieures, néanmoins, où l'on ne dispose d'aucune installation de réfrigération, elle est encore très prisée et toute tortue aperçue dans le lagon, autour du récif ou venant pondre à terre est aussitôt attrapée. Ceci peut constituer un danger d'extinction pour l'espèce.

COUTUMES TRADITIONNELLES

Dans le patrimoine traditionnel ne figure aucune allusion à une protection coutumière de ces animaux. Dans les villages, les anciens connaissent néanmoins le cycle de reproduction des tortues et conseillent fréquemment les jeunes sur le lieu et le moment appropriés pour une expédition de chasse sur les îlots situés à plusieurs milles des villages. On capture les tortues soit dans le lagon, en plongeant des pirogues, ou avec des filets spécialement fabriqués pour les piéger sur les platiers récifaux et à marée haute (marées de vives eaux). Les anciens connaissent également les lieux de ponte. Les oeufs sont généralement ramenés au village : certains sont ensevelis dans le sable devant les maisons jusqu'à l'éclosion, les autres sont consommés.

Les carapaces de tortues sont utilisées dans la confection de leurres pour la pêche à la canne de la bonite.

On sait que les habitants d'une des îles de Tuvalu, Nuilakita, pratiquaient l'élevage des tortues. Cette île est la plus isolée, la plus élevée et la plus australe de l'archipel. De forme ovale, elle est sablonneuse et a deux bassins intérieurs. Ses premiers habitants élevaient des tortues dans ces deux bassins intérieurs et les tuaient pour leurs festins coutumiers.

D'autres îles, qui ont des passes et des lagons, sont également connues comme lieux de ponte et des expéditions de chasse y sont fréquemment effectuées tout au long de l'année.

### ESPECES DE TORTUES

Deux types de tortues sont représentés à Tuvalu. On peut facilement les distinguer aux dessins des écailles sur la tête et la carapace, à la forme de la bouche et à la taille, la forme et la couleur de l'animal.

L'espèce la plus abondante est la tortue verte (Chelonia mydas). On en aperçoit souvent flottant à proximité des récifs, au milieu du lagon ou broutant des algues dans les hauts-fonds du lagon.

L'autre espèce est la cahouane (Eretmochelys imbricata) que l'on découvre fréquemment autour des récifs, où elle vient se nourrir de coquillages et de petits animaux. Cette espèce est rare et les individus sont souvent de petite taille.

### SITUATION ACTUELLE

Aucune étude ni recherche n'a été entreprise à Tuvalu, que ce soit par la Division des pêches ou par d'autres, pour déterminer les espèces et leur abondance. En saison, on chasse à la tortue en particulier dans trois des îles périphériques à l'aide de bateaux à moteur. Des prises moyennes de 20 à 30 tortues sont réalisées chaque mois. Dans la capitale, Funafuti, les chasseurs se rendent dans les îlots et se saisissent des tortues lorsqu'elles viennent pondre à terre. Parfois, ils s'emparent aussi des oeufs. De plus, l'utilisation de sagaies pour harponner les tortues dans le lagon et sur les récifs extérieurs se généralise.

Si la poursuite incontrôlée de ces pratiques était tolérée, le risque d'épuisement du stock deviendrait grave; ceci pourrait même amener l'extinction de ces espèces. A Tuvalu, aucune loi ni réglementation n'interdit la chasse à la tortue ou ne protège plus spécialement les femelles venant à terre pour pondre.

### CONCLUSION

Il est essentiel que soient adoptés des textes réglementaire interdisant la chasse des tortues femelles. Une étude devrait être menée par la Division des pêches en vue de recenser les ressources, d'identifier les espèces et de définir les possibilités d'élevage de ces animaux pour le seul marché interne.

---